



STENOGRAMME

34^{ème} Séance

du

26 juin 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

J'ai à vous présenter quelques excuses : Mme CARVALHO, M. DENZER-FIGUE, M. HAMDAN, M. YILDIZ, Mme BARDOTTO, Mme HOFF, Mme ANGLARET-BRICKERT, M. DENECHAUD, Mme BRANDALISE, et M. ERNST donnent respectivement pouvoir à M. JAEGY, M. CLOR, M. HANAUER, M. HEMEDINGER, Mme GANTER, Mme LATHOUD, M. MEISTERMANN, Mme KLINKERT, M. OUADI et Mme VALENTIN. Mme BENNAGHMOUCH s'excuse. Mme PELLETIER aura un peu de retard. En attendant, elle donne pouvoir à Mme HUTSCHKA.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 22 mai 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai trois communications à vous faire. C'est d'abord un passage de la revue des Maires de France qui consacre une page entière à la Ville de Colmar. Sur la page Facebook, cette page fait un tabac puisqu'au total, page du Maire et celle de la Ville confondues, plus de 20 000 personnes sont atteintes.

La deuxième communication est en rapport avec la redevance de l'eau. Une cinquantaine de collectivités participent en France à une expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau aux populations les plus fragiles grâce à la mise en œuvre d'une tarification dite sociale. C'est dans ce cadre que la Ville de Bayonne, entre autres, a instauré un tarif dit écosolidaire. Celle-ci vise à déduire 50 % du prix de la part eau potable limitée à 30 m³ par personne, soit 120 m³ par foyer puisque c'est la référence nationale. Alors, que peut-on dire à Colmar ? À Colmar et dans son agglomération, c'est encore mieux. L'eau y est en effet encore moins chère que lorsqu'est appliqué le tarif dit écosolidaire de Bayonne. Ainsi à Colmar, le tarif général est de 2,95 euros contre 3,32 euros à Bayonne pour le tarif dit solidaire, soit une économie de 0,38 euro par m³. Pour une consommation annuelle de 120 m³, l'économie annuelle est donc de 45,60 euros. Ainsi, le meilleur des tarifs solidaires n'est-il pas celui qui s'applique à tout le monde ? C'est visiblement le cas à Colmar et à son agglomération.

La troisième et dernière communication porte sur les rythmes scolaires. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Colmar s'est traduite depuis la rentrée 2014 par l'instauration de la semaine de

4,5 jours et par l'allègement de la journée scolaire d'une demi-heure. Ainsi, les enfants ont désormais classe le mercredi matin. Je le rappelle, la Ville était initialement opposée à l'instauration de nouveaux rythmes scolaires. Seulement, il a fallu se plier à la décision du Conseil d'État du 12 mai 2015.

Pourtant, le nouveau gouvernement et son ministre de l'Éducation semblent vouloir laisser la liberté de choix à l'ensemble des acteurs locaux de revenir ou non à la semaine de 4 jours. Cependant, le décret ne devrait pas être promulgué avant cet été, il n'est donc pas envisageable à moins de 3 mois de la rentrée de procéder à une révision des rythmes scolaires actuels. Le ministre laisse aussi entendre que les décisions seraient plus réfléchies si on se donnait un peu de temps. Pour lui, la rentrée 2018/2019 serait plus appropriée.

Aussi, dans l'attente des textes annoncés, la Ville de Colmar continuera pour l'année scolaire 2017/2018 à appliquer la semaine de 4,5 jours. Le contenu du décret à venir et les conditions fixées pour sortir de la réforme des rythmes scolaires seront examinés attentivement pour déterminer la position de la Ville quant au retour aux rythmes antérieurs. Cela suppose une large concertation avec les enseignants, mais également avec les parents d'élèves pour, le cas échéant, revenir aux 4 jours à partir de la rentrée 2018/2019.

Pourtant, ces derniers jours, je ne cesse d'être interpellé par des parents et souvent aussi des enseignants. Pour moi, il n'est pas possible de changer pour le 1^{er} trimestre de l'année 2017/2018, mais si cela pouvait l'être, à partir du 2^e trimestre, dans la mesure où la concertation devait faire apparaître un accord majoritaire pour revenir aux 4 jours à partir du 2^e trimestre, étant entendu que cela suppose également l'accord de l'Inspection Académique, je n'y serais personnellement pas opposé.

Nous en arrivons au point 5 présenté par M. JAEGY.

5. Rapport de présentation du Compte Administratif, exercice 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Comme l'exécutif a à rendre compte également, je vous propose une petite prolongation d'autant plus que tout à l'heure je devrai prendre la porte pour vous laisser approuver les comptes administratifs en mon absence. J'en profite un petit peu pour développer davantage sur d'autres thématiques pour remplir les creux volontairement laissés sous silence par l'Adjoint, me laissant la possibilité de m'y infiltrer.

En ce qui me concerne et pour planter le décor, je vous prie de vous reporter tout simplement à la page 5 de votre rapport puisque ce sont les paramètres importants dans la maîtrise des coûts de fonctionnement concernant l'année 2016 par rapport à l'année 2015 et ce que nous reste comme latitude

pour l'année 2017/2018. Sur cette page, vous avez le rappel des 5 points essentiels.

D'abord, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1,6 %, soit une économie de 1 204 000 euros.

L'épargne brute ou la capacité d'autofinancement s'améliore de 2 912 000 euros.

L'épargne nette ou la capacité d'autofinancement progresse de 2 616 000 euros. Tout cela vous l'avez sur la page n° 5 de votre rapport.

L'excédent de clôture, tous budgets confondus, s'élève à 9 247 000 euros. La présentation 2016 est quelque peu faussée puisque les recettes 2016 comprennent une récupération de compensation de Colmar Agglomération de 2 060 000 euros. Ce qui ramène quand même l'excédent à un plus de 565 000 euros, tenant compte de cette déduction de la compensation de Colmar Agglomération.

Comme vient de le rappeler, M. l'Adjoint, notre dette diminue puisque la dette nette est ramenée de 69 millions d'euros à 63 778 000 euros.

C'est le rappel de base que je voulais faire quant à l'exécution du budget 2016. Mon exposé s'articule sur 5 axes, d'abord la maîtrise du coût de fonctionnement, puis la dynamique économique par l'investissement, la modération fiscale, la maîtrise de la dette et en dernier lieu, les perspectives pour 2017, 2018 et 2019, puisque c'est la dernière partie de notre mandat.

Pour continuer sur la base du budget de fonctionnement, vous observez que les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 4 413 000 euros en 8 ans, soit une augmentation annuelle de 0,8 %, donc inférieure à l'inflation.

Les dépenses de fonctionnement sont stables depuis 2014, soit 4 ans. Les recettes de fonctionnement n'enregistrent pas une hausse de 4 millions d'euros, mais de 18 581 000 euros de 2009 à 2016, ce qui nous donne une latitude supplémentaire pour gérer le futur en fonction des projets que nous voulons retenir. Mais encore une fois, l'objectif principal est d'essayer de limiter la casse à travers le budget de fonctionnement.

Sur la planche n° 2, vous avez le rappel de la répartition dans le budget de fonctionnement entre les frais de personnel et les autres charges. Vous voyez que pour ce qui est des autres dépenses sur 4 ans, nous sommes à +202 000 euros et à -288 000 euros pour les dépenses de personnel, soit un delta favorable, malgré les charges nouvelles, et je le rappelle, l'inflation qui est de 3 % sur 4 ans, l'équivalent de 2,3 millions d'euros. Les charges supplémentaires – je vais parler tout à l'heure des rythmes scolaires –, nous avons ici un premier montant. Les charges de personnel se répètent depuis 2014 avec un total de 1 294 000 euros sur 2014, 2015 et 2016.

Pour prolonger cette explication, le tableau suivant présente les charges de personnel où la courbe verte représente la moyenne des villes de France. Pour les villes moyennes, la charge à l'habitant est de 785 euros. Pour la Ville de Colmar, elle est de 647 euros, soit un différentiel de 126 euros, ce qui donne une économie de 8 820 000 euros. Celle-ci sera encore supérieure

en 2017 puisque le coût par habitant diminue de 12 euros, soit un différentiel de 840 euros.

Le tableau n° 5 présente les dépenses de gestion par habitant. Colmar est à 1 051 euros. La moyenne va de 844 à 1 993 euros. Si je devais faire une moyenne, j'additionne les deux et je divise par deux, j'arrive à une moyenne de 1 418 euros par habitant. A Colmar nous sommes à 1 051 euros. Le delta par rapport à Colmar est positif pour notre Ville de 367 euros par habitant, soit une économie de gestion de 25,3 millions d'euros en prenant la population de 2015 de 68 842 habitants. Nous économisons cette somme à travers notre méthode de travail et notre gestion.

Je voudrais aussi vous rappeler ce que sont les rabotages de l'État avec la DGF sur le tableau n° 6. Depuis 2014, le total des rabotages est de 4 084 000 euros en moins (0,67 million d'euros en 2014 ; 1,67 million d'euros en 2015 ; 1,67 million d'euros en 2016 ; 0,83 million d'euros en 2017). Ces rabotages devraient sensiblement compliquer notre équilibre puisque nous avons perdu près de 5 millions d'euros sur 4 ans.

Le tableau n° 7 concerne les dépenses de fonctionnement de 1995 à 2016. Nous étions à 83 025 000 euros en 1995, nous sommes à 74 005 000 euros en 2016, soit une diminution de 9,2 millions d'euros de dépenses publiques sur toute cette période, malgré l'inflation et les nouvelles charges qui nous sont imposées. Je pense pouvoir dire que c'est vraiment une performance d'arriver dans cette configuration avec cette évolution plutôt positive. La courbe jaune concerne le personnel. La courbe verte présente les autres charges à caractère général. La courbe brune correspond aux autres charges de fonctionnement. Là où nous avons diminué proportionnellement le plus est pour les frais financiers. L'Adjoint en parlait tout à l'heure puisque dans les dépenses de fonctionnement on était 4,97 % en 1995 pour être à 1,63 % en 2016. C'est donc une sacrée économie.

Pour l'application pratique dans ce ratio de fonctionnement sur le tableau n° 9, vous avez le compte administratif 2015 et par comparaison le compte administratif 2016. Par rapport à la moyenne nationale de 1 403 €, la Ville de Colmar était de 1 091 €, soit un différentiel de 312 € ce qui fait une dépense moindre de 21 478 000 euros. Pour l'année 2016, le différentiel est de 338 euros fois la population, soit un delta positif pour Colmar de 23 486 944 euros. Nous avons donc encore augmenté la latitude de quelque 2 millions d'euros.

Je continue avec le point 10. M. l'Adjoint parlait tout à l'heure de l'évolution de l'épargne. Vous avez l'épargne brute en ligne verte et l'épargne nette en ligne rouge. Vous voyez cette évolution, l'épargne nette était de 16,62 M€ en 2011 et est de 18,98 M€ en 2016 malgré les 5 millions de DGF en moins sur les 4 années. C'était donc une sacrée gymnastique pour arriver à un tel résultat parce que dit augmenter le delta entre les recettes et les dépenses, dit également des crédits supplémentaires pour investir en évitant des emprunts supplémentaires. L'autofinancement est toujours au bénéfice de la Ville puisque nous sommes tenus d'emprunter moins pour financer les différents projets.

Je passe au deuxième thème qui est la dynamique économique par l'investissement. Vous avez une première explication à travers ce focus où l'investissement moyen de 2014 à 2019 avait été arrêté à une fourchette de 38 à 40 millions d'euros. Nous pouvons faire le point à mi-mandat, l'investissement 2014-2017 est à une moyenne de 37,5 millions d'euros. L'investissement 2009 à 2014, donc les 6 années précédentes, la moyenne était de 36 millions d'euros. Pour l'actuel mandat, nous sommes encore légèrement supérieurs par rapport à ce que nous avons fait les 6 dernières années. La différence est de 247 euros puisque sur la base de notre moyenne, nous investissons 557 euros par habitant. La moyenne des villes de la même importance est de 310 euros, ce qui représente pour nous un investissement annuel supplémentaire de près de 18 millions d'euros par rapport aux autres villes de la même importance. Vous avez l'application pratique. Ce ne sont pas mes graphiques à moi, je les ai tirés de l'Observatoire des finances locales. Vous avez le ratio investissement des villes de France de l'importance de Colmar. Fréjus 115 euros par habitant, nous sommes au sommet avec 590 euros par habitant. Vous voyez la performance réalisée. Vous la rencontrez sur le terrain avec tous les projets structurants que nous mettons en œuvre à travers les différents engagements décidés tout au long de ces années. Nous sommes toujours dans la fourchette investissement habitant entre 550 et 600 euros ce qui, je pense, est une performance qui n'est pas atteinte ailleurs.

Toujours dans le domaine de l'investissement, j'ai encore fait la comparaison depuis 1995 :

- pour le mandat de 1989 à 1994, la Ville a investi près de 130 millions d'euros ;
- pour le mandat de 1995 à 2000, l'investissement est de 150 millions d'euros ;
- pour le mandat de 2001 à 2006, l'investissement est de 158 millions d'euros ;
- pour le mandat de 2007 à 2012, l'investissement est de 185 millions d'euros ;
- de 2014 à 2016, l'investissement est de 161 millions d'euros.

Si je devais additionner les 3 années qui nous restent, j'arrive encore à ajouter un montant de près de 110 millions d'euros alors qu'à côté, notre dette a augmenté de 1 750 000 euros. Mais globalement, les annuités à payer, frais financiers et annuités en capital compris, nous sommes inférieurs par an à 127 000 euros. Donc, avec 1 750 000 euros, nous avons investi 253 millions supplémentaires sur cette période, ce qui illustre l'esprit d'engagement pour favoriser les projets structurants que nous avons portés, mais également pour donner du travail aux entreprises. En d'autres termes, sur la baisse de la même dette à l'habitant, nous étions à 893 euros par habitant, nous sommes à 918 euros par habitant. À peu de chose près, c'est la même dette à l'habitant, mais nous allons investir sur cette période près de 200 millions d'euros de travaux supplémentaires, sans augmenter la dette alors que les frais financiers sont encore inférieurs par rapport à ceux que nous avons payés en 1995.

J'en arrive à l'autre thème qui est la modération fiscale.

Le montant de l'impôt par habitant est de 727 euros à Colmar. La moyenne nationale des villes de la même importance est de 883 euros, soit un différentiel de 156 euros par habitant et de près de 11 millions d'euros pour le total de la population.

Le tableau suivant donne une autre explication avec l'analyse de la taxe d'habitation. Le montant est de 172 euros par habitant pour la Ville de Colmar. La moyenne nationale est de 265 euros, soit une économie de 6,4 millions d'euros. Le différentiel par rapport à Strasbourg est une économie de 6 126 000 euros. L'économie est de 1 858 000 euros par rapport à Mulhouse. Je ne vais pas comparer par rapport à Cannes qui est tout à fait au fond avec 676 euros par habitant, soit un différentiel de 34 millions d'euros par rapport à Colmar.

S'agissant du foncier bâti, la Ville de Colmar est à 242 euros par habitant. Vous avez toute la gamme des autres villes dont la moyenne est de 319 euros, soit une économie de 5,3 millions d'euros. La ville la plus forte est Mérignac avec un différentiel de 15 millions d'euros. La différence par rapport à Strasbourg est de 2 891 000 euros. Elle est de 1 170 000 euros par rapport à Mulhouse.

Si je devais totaliser les deux pour avoir la taxe d'habitation et le foncier bâti, Colmar est en 3^e position en modération fiscale par rapport à toutes les autres villes. Cela traduit aussi une économie. Le différentiel est de plus de 3 millions d'euros pour Mulhouse et de 9 018 000 euros pour Strasbourg.

Vous voyez donc la modération fiscale que nous proposons à la population colmarienne malgré tous les investissements faits, sans peser sur la dette et sur les frais financiers.

Les deux courbes en bas de la planche 21 indiquent l'évolution des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti. Vous remarquez que depuis 2012, les taux sont totalement identiques : 18,39 % de 2012 à 2015 et 18,15 % de 2016 à 2017. Il en est de même pour le foncier bâti avec 19,83 %. C'est donc une stabilité complète depuis 5 ans. C'est également ce que nous avons promis à nos contribuables pour les favoriser ou accompagner leur pouvoir d'achat.

Le troisième thème de mon explication est la maîtrise de la dette.

La Ville de Colmar est représentée en bleu. En 2016, nous sommes à 918 euros par habitant. La moyenne des villes de France est de 1 335 euros, donc une bonne latitude puisque le différentiel est de 282 euros. Pour arriver à la même hauteur pour financer des travaux d'investissement, la latitude est de 20 millions d'euros. Nous sommes aujourd'hui à 63 millions d'euros. Vous voyez donc qu'il nous reste la latitude de faire appel à l'emprunt. Mais ce n'est pas mon avis, il faut d'abord utiliser les ressources de fonctionnement, l'autofinancement, et faire appel le moins possible au crédit d'emprunt, sauf si quelques taux favorables devaient nous pousser à plutôt préférer l'emprunt par rapport à une autre source de financement. Quand on parle d'emprunt, il faut aussi voir ce que sont les taux moyens. En 1995, le taux moyen à Colmar était de 7,26 %. En 2016, il est à 1,68 %. En 1995,

nous avons payé 4 318 000 euros d'intérêts contre 998 000 euros en 2016. Ce n'est même pas 25 % des frais financiers de 1995 malgré tous les investissements réalisés pendant ces 22 années. C'est une bonne gestion de la dette puisque nous avons pu entrer dans des propositions favorables à la Ville de Colmar. Nos disponibilités propres nous ont également autorisés à rembourser par anticipation ce qui nous a évité des taux d'intérêt hors normes par rapport au taux habituel. Vous voyez également la dette au 31/12/1995 par rapport au 31/12/2016 : les 63 millions d'euros dont je vous ai parlé qui correspondent aux 918 euros par habitant.

Je ne cesse de le rappeler, il faut toujours partir de l'évolution du poids des frais financiers dans le budget de fonctionnement. En 1995, cette proportion était de 5,13 %. Le ratio est de 1,35 % en 2016. Encore une fois, un quart de ce qu'étaient les frais financiers en 1995 par rapport à 2016. Vous avez le rappel des encours au 31/12/1995 et au 31/12/2016.

Le troisième paramètre concernant la gestion de la dette est de savoir combien de temps on met pour rembourser la dette. En 1995, il fallait 7,41 ans pour rembourser les encours de la dette. En 2016, il faut 3,36 ans, soit une durée de remboursement plus que divisée par deux, ce qui démontre la pertinence de notre autofinancement et met en évidence le différentiel entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Plus le delta est grand, plus la durée de remboursement des emprunts raccourcit. La ligne rouge représente le plafond, c'est-à-dire le seuil limite préconisé par l'Observatoire des finances locales pour éviter tout ennui pour la gestion à venir.

Cela étant dit, il faut quand même voir maintenant ce que peut être la période 2017 à 2019. Nous avons vu que nous sommes rabetés : 5 millions d'euros de DGF en moins, des dépenses nouvelles, des charges supplémentaires sans que l'on arrive à une compensation. Nous avons laissé faire un audit par Localnova fin 2013, avant le premier rabetage de 2014 avec la DGF, pour savoir ce que peut être le futur. Ce bureau d'études a mis le doigt sur plusieurs choses : l'État se désengage, l'État réduit drastiquement ses contributions, l'État crée de nouvelles charges, l'État renforce les dispositifs de péréquation, l'État revalorise les barèmes salariaux et parallèlement. La commune doit aussi faire face au glissement naturel de ses dépenses, notamment de personnel et à la faible croissance économique due à une faible revalorisation de ses produits de base fiscale.

Ce constat nous a fait réfléchir pour ne pas hypothéquer le futur, ce qui a conduit à assumer les conséquences du premier choc fiscal budgétaire que nous avons dû encaisser à partir de 2014 avec le premier rabetage. Je rappelle le dispositif :

- revalorisation des catégories B pour 483 000 euros en 2014 sur 11 mois ;
- revalorisation des cotisations de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales de 338 000 euros ;
- les rythmes scolaires ;
- la faible revalorisation légale des bases fiscales.

C'était le premier choc avec le point fort, la baisse de l'enveloppe normée de la DGF.

Nous avons eu un deuxième choc fiscal avec la contribution 2015/2017 au plan de l'économie au titre de la péréquation horizontale, selon laquelle ceux qui ont quelques moyens doivent aider les autres intercommunalités par des rétrocessions sur la base de leur fiscalité. La deuxième baisse de la DGF, la revalorisation des catégories B et C, les rythmes scolaires et la poursuite de la péréquation horizontale représentent un total de près de 700 000 euros pour la Ville de Colmar et Colmar Agglomération. Il fallait gérer tout cela pour ne pas hypothéquer le futur. Pour gérer ces dépenses supplémentaires, il faut trouver les crédits de financement à l'intérieur du budget sans augmenter. Je vous rappelle que nous n'avons pas augmenté le budget de fonctionnement d'un seul euro depuis 4 ans, nous avons maintenu les dépenses de fonctionnement depuis 2014.

Nous arrivons à un constat. Le désengagement de l'État crée une rupture de fonctionnement qui doit être gérée à l'intérieur des crédits de fonctionnement. Il fallait donc se remettre en cause et voir de quelle façon on peut gagner de l'argent, on peut faire des économies pour assumer les dépenses supplémentaires qui s'imposent.

Nous arrivons à la projection faite par Localnova. En 2014, le différentiel entre recettes et dépenses était de 10 millions d'euros. Prévisionnellement, pour Localnova, ce différentiel était de 9 289 000 euros pour l'année 2015 et de 7 126 000 euros pour 2016. Cette ligne descend par la force des choses puisque l'augmentation des dépenses est supérieure par rapport à l'augmentation des recettes, d'où l'autofinancement qui diminue, ce qui compromet les possibilités d'engagement. La variation entre 2014 et 2019 est de 6 millions d'euros, en mieux, ce n'est quand même pas rien.

À partir de là, peut-on voir quelle est la situation de la Ville de Colmar ? Il faut travailler sur 4 variables :

- baisser les investissements, nous sommes à 590 euros pour arriver vers la moyenne. Cette solution n'est pas la mienne parce qu'il faut continuer à investir.
- augmenter la fiscalité. J'y suis opposé puisque nous nous sommes engagés à ne pas augmenter la fiscalité pour la durée du mandat ;
- faire des économies de gestion. Elles sont encore possibles ;
- augmenter la tarification de certains services. Il faut également l'envisager.

Nous avons travaillé sur ces 4 paramètres pour trouver une solution.

La conclusion se situe sur le tableau suivant avec la comparaison 2011/2016, et les différentes courbes. La ligne verte du haut concerne les recettes. La ligne bleue représente les dépenses. Malgré les prévisions de Localnova où le delta se rapproche, vous observez qu'il s'écarte. C'est le côté positif. Prenez le rappel des dépenses en 1995. Vous avez la comparaison recettes/dépenses : recettes +6,19 millions d'euros, dépenses -9,2 millions d'euros. Le différentiel est donc de 15 millions d'euros. La latitude s'est donc élargie. C'est le contraire par rapport aux

prévisions de Localnova. Vous avez le différentiel sur la ligne du bas. En d'autres termes, pour conclure, en face de cette situation, la variation 2014/2016 pour Localnova était de -3 083 000 euros. En réalité, nous sommes à +6,53 millions d'euros. Voilà la différence dans la façon de faire et notre présentation de la gestion du budget par rapport aux prévisions très pessimistes, mais que nous sommes arrivés à rétablir grâce à la rigueur, à notre volonté politique d'investir et au maintien d'une fiscalité modérée vis-à-vis de nos contribuables.

Au final, je suis quand même relativement fier de pouvoir vous présenter ce dernier tableau puisqu'il est dans le sens contraire par rapport aux prévisions du bureau d'études. Merci beaucoup.

Nous sommes à votre disposition pour toute autre question.

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Après votre prestation, j'ai juste envie de dire : « Waouh », c'est impressionnant. Vous avez réussi quelque chose, que vous nous dites à la fin, qui était quasiment impossible à faire, et en plus, vous vous en attribuez un petit peu toute la réussite et tout le travail. J'essaie de réfléchir. Comment y êtes-vous arrivé ? Je me dis qu'il y a des chiffres, mais en même temps, ils se traduisent aussi concrètement sur le terrain. Pour moi, c'était un peu flou et quand c'est un peu flou, il y a un loup. Et le loup, je l'ai trouvé en partie. Je crois que ce n'est pas vous qu'il faut remercier, c'est tous les salariés de la Ville qui ont un surcroît de travail et tout le personnel qui n'est pas forcément de la Ville, mais de tous les services des collectivités partenaires, qui subissent un petit peu tout ce choix budgétaire, qui on le voit – vous l'avez encore dit – priorité – mais cela, on le sait, c'est votre choix, c'est votre projet, vous avez été élu là-dessus – c'est le choix de l'investissement, purement et uniquement l'investissement. Concrètement, cela veut dire que des écoles n'ont plus de concierge depuis des mois. Ce n'est pas grave, ce sont des fonctionnaires, ce n'est pas important. Une école qui n'a plus de concierge signifie que – lorsque des employés, des ouvriers viennent pour de la maintenance, quand il y a encore de la chance d'avoir de la maintenance dans l'école, ce qui est aussi de plus en plus rare –, les enseignants vont accueillir les ouvriers sur le temps de classe. Au bout du compte, ce sont les enfants qui en pâtissent. Ces personnes font le travail au quotidien, subissent et vous permettent ensuite de montrer des chiffres pour vous faire bien voir. Et encore, certaines démonstrations n'étaient pas forcément très justes, mais ce sont des détails, ce n'est pas très grave.

Mais voilà, je crois que ce sont les Colmariens au quotidien, les salariés, les employés de la Mairie et toutes les personnes qui travaillent avec eux qui vous ont permis d'annoncer ces chiffres par des sacrifices et du stress au quotidien dans leur travail.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Juste une remarque. On pleure toujours sur la baisse et la dotation de l'État, ce qui est vrai, la DGF a considérablement baissé, mais en même temps, vous annoncez aussi – et

malheureusement, ce n'est jamais mis en parallèle – que les frais financiers ont aussi considérablement diminué sans parler des frais pétroliers, d'électricité et de chauffage. D'après les chiffres que vous venez d'annoncer, c'est pratiquement compensé l'un par l'autre, la baisse de la dotation de l'État a été quasiment compensée par la baisse des frais financiers du fait de la baisse des taux d'intérêt depuis x années. Il n'y a pas non plus de miracle en cette matière. Finalement, on n'est pas lésés quelque part. Cela ne nous a pas empêchés d'avoir une capacité d'autofinancement en augmentation. Cela ne nous a pas empêchés des investissements. Cela a effectivement empêché des recrutements. C'est autrement dommageable puisque tout a été fait pour baisser les frais de fonctionnement. C'est clair et net. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

M. le Maire MEYER : Ce sont des raisonnements relativement simples. Si j'ai fait des comparaisons, je l'ai fait sur la base de 20-25-30 communes. La situation de Colmar est dans le même contexte que les autres villes sauf que le résultat est totalement autre. Ce résultat, je le revendique. Pourquoi Colmar a réussi et pas les autres villes ? Ce sont des choix qui sont faits, qui relèvent de l'exécutif. Naturellement le personnel apporte sa contribution, mais ce sont des choix de l'exécutif. Et si d'autres villes sont en difficulté, ce n'est pas le cas de Colmar. Et si d'autres villes sont en difficulté, Colmar aussi pourrait l'être. Or Colmar ne l'est pas. C'est la différence que je tiens à faire valoir.

Alors, M. HILBERT, je ne vais pas rebondir mais je peux continuer puisque vous avez cité les écoles. Vous avez également cité les services. Juste pour faire apparaître les différences, je vous donne quelques index. Vous avez parlé des écoles. Pour les écoles, il faut du personnel. Si vous avez du personnel, il faut aussi qu'il soit à l'aise dans les murs dans lesquels il travaille, par la force des choses. Alors je prends les travaux de rénovation scolaire : pour la différence sur 22 ans, avec une moyenne d'investissement de 993 € en 1995 à 2001, nous sommes aujourd'hui à 222 % en plus. Donc c'est un facteur qui répond en partie à votre question.

Vous avez également parlé des ATSEM, nous n'avons pas changé de formule. Nous avons toujours un certain nombre d'ATSEM en correspondance avec le nombre de classes. On n'a pas changé ! Les concierges sont là lorsqu'il faut les avoir et sur les quelque 40 locaux scolaires, il ne faut pas des concierges partout.

Mais en investissement scolaire, le rappel des investissements était de 390 000 € à l'année et nous sommes aujourd'hui à 1 278 000 €. Cela fait presque fois 3 en investissement. Vous avez les investissements liés aux travaux de rénovation des structures scolaires. De 1996 à 2016, c'est 1 258 000 €, par rapport au montant qui est la moyenne de 390 000 €. Donc non seulement on a investi dans le dur, on a amélioré l'environnement, on a proposé un meilleur cadre de vie aux enseignants ainsi qu'aux enfants, alors ce que vous évoquez, c'est vraiment un peu le détail.

Je pourrais faire la même présentation pour les équipements sportifs où nous sommes à + 80 %. Je pourrais vous faire la même présentation pour les investissements culturels où nous sommes à + 311 % par rapport aux premières années après 1995, etc.

Et naturellement, Guy WAEHREN, je revendique le résultat par rapport aux autres villes.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Il est évident que beaucoup de municipalités souhaiteraient avoir des comptes administratifs comme celui-là. Mais, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Si un autre point à l'ordre du jour m'avait permis de poser la question, je me serais abstenu de la poser, mais page 27, je n'arrive pas à comprendre une formulation de phrase relative à la participation des non-réalisations d'aires de stationnement. Il est écrit : « *Cette recette est amenée à disparaître puisque depuis le 1^{er} juillet 2015, la participation aux non-réalisations d'aires de stationnement est remplacée par la taxe d'aménagement* ». Je ne comprends pas le sens de la phrase. Peut-on aménager sans créer de places de stationnement ? Cette phrase est un peu ambiguë.

M. le Maire MEYER : Non, c'est très clair pour ceux qui s'y connaissent. S'agissant du droit forfaitaire pour les places de stationnement, les collectivités pouvaient faire appel à une participation forfaitaire. Cela n'est plus dans les normes depuis 3 ans puisque la règle veut que cette partie doit être intégrée dans la taxe d'aménagement qui affecte chaque permis de construire. Mais, le nombre de places doit quand même pouvoir être présenté, sinon le permis de construire ne peut pas être délivré.

M. RENIS : Puis-je continuer, M. le Maire ? Dans ce cas, admettons que des locaux soient vacants depuis plus de 13 mois, et entraînent création de commerces ou d'activités ou n'importe quoi. Que se passe-t-il exactement ? Peut-on les aménager ou pas si on n'a pas la possibilité de créer une place de stationnement dans les 200 ou 300 mètres ?

M. le Maire MEYER : Cela n'a absolument aucun rapport. Vacants depuis 6, 12 ou 15 mois, cela n'a pas de rapport du tout, sauf si la réutilisation demande une fréquentation de clients pour laquelle il faut forcément des places de stationnement. C'est beaucoup plus pratique pour un permis de construire dédié à l'habitation. Pour un certain nombre de logements, il faut pouvoir proposer un certain nombre de places de stationnement pour les voitures. Si ce nombre de places de stationnement de voitures ne peut pas être présenté, vous ne pouvez pas délivrer le permis de construire.

M. RENIS : Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Seulement, ce n'est pas nouveau. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : M. le Maire, je voulais juste faire une petite remarque. Il me semble que ce ne sont pas les rythmes scolaires en tant que tels qui ont coûté de l'argent, mais plutôt l'organisation d'un plan éducatif territorial, dont la Ville devrait justement être fière. J'étais il n'y a pas longtemps à une réunion de bilan de ce plan éducatif territorial. Ce bilan était très positif. Il y a eu des activités organisées et des enfants colmariens en ont profité. Je

crois vraiment qu'il n'y a pas à regretter cet argent qu'on a mis dans des activités éducatives, artistiques, culturelles et sportives pour nos enfants.

M. le Maire MEYER : Je pense qu'on ne parle pas de la même chose. Pour les nouveaux rythmes scolaires, je ferai ce que souhaitent les enseignants et les parents, c'est clair. J'ai traîné des pieds pour l'instaurer et nous verrons ce qui va résulter de la concertation. Si elle devait faire apparaître une volonté de revenir en arrière, ce n'est pas moi qui dirai non. La preuve, dans la mesure où au niveau gouvernemental, on propose de revenir en arrière, c'est que le diagnostic ne devait pas être très heureux. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. En fait, ma collègue voulait souligner que les 66 000 euros qui apparaissent sur le budget 2016 au titre des activités périscolaires ne doivent pas être vécus comme une charge, mais elle a voulu souligner l'aspect positif de la chose. Quant à savoir si aujourd'hui le gouvernement décide de réviser la chose, « En Marche » ne veut pas toujours dire en marche avant.

On aimerait bien avoir, par exemple, un tableau qui nous présente l'augmentation du coût du service pour les Colmariens, je pense au hasard à l'utilisation des activités ou au Club des jeunes. On aurait une autre sorte de courbe que celle que vous nous aviez démontrée avec une augmentation exponentielle.

M. le Maire MEYER : Vous risquerez d'être déçue.

Mme VALENTIN : Je ne crois pas.

M. le Maire MEYER : Vous risquerez d'être déçue puisque l'augmentation des tarifs n'était jamais supérieure au taux de l'inflation.

Mme VALENTIN : C'est faux.

M. le Maire MEYER : Jamais.

Mme VALENTIN : C'est faux.

M. le Maire MEYER : Quelquefois, nous avons mis deux ans, trois ans, à ajuster.

Mme VALENTIN : Non, je parle du Club des jeunes, on peut voir cela très facilement.

M. le Maire MEYER : Dans le Club des jeunes, il n'y a pas seulement la Ville de Colmar, mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales. Tout est contractualisé, donc il ne faut pas seulement voir la Ville de Colmar, mais aussi la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales. À la date d'aujourd'hui, je pense pouvoir dire que le conventionnement avec la CAF est plutôt positif pour la Ville de Colmar parce que la Ville n'est pas le seul partenaire. Il y a aussi l'intervention de la CAF qui est à nos côtés. Donc les deux interventions se cumulent dans le financement de telle ou telle opération. Globalement et à l'investissement, c'est toujours la Ville de Colmar qui paie le plus.

Mme VALENTIN : On parle des usagers.

M. le Maire MEYER : Mais je comprends, il fallait trouver quelque chose. Y a-t-il d'autres questions ?

M. le 1^{er} Adjoint, je vous laisse.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Je passe la parole à l'Adjoint aux Finances, M. JAEGY.

M. JAEGY : Merci, M. le 1^{er} Adjoint. M. le Maire nous ayant quittés quelques instants, il s'agit à présent, mes chers collègues, d'approuver ce compte administratif et par là même, de donner décharge au Maire pour sa gestion de l'exercice 2016 conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous propose ainsi de soumettre à votre approbation tout d'abord les résultats définitifs pour le budget principal de la Ville de Colmar. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le compte administratif pour le budget principal est approuvé à l'unanimité.

Je décline la même question pour l'approbation de chacun des budgets annexes ou puis-je réunir les trois budgets annexes en une même question. Y a-t-il une opposition sur cette forme ? Ce n'est pas le cas.

Mes chers collègues, je vous propose d'approuver dans leur globalité le compte administratif pour les trois budgets annexes que sont le Festival du Film, le Festival de Jazz et le Salon du Livre Espace-Malraux. Qui approuve chacun de ces trois budgets annexes ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le compte administratif des trois budgets annexes est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

Une question, Mme VALENTIN ?

Mme VALENTIN : Merci beaucoup. Ce n'est effectivement qu'une question, aucun problème pour l'approbation des différents budgets. Est-il exact que la Ville ait décidé de rebaptiser le Salon du Livre en Festival du Livre ? Si c'est exact, peut-on nous expliquer dans quel but ce salon serait rebaptisé ? Merci.

M. JAEGY : Ce n'est pas une question directement en lien avec les finances.

Mme VALENTIN : C'est le seul moment où l'on va parler du Salon du Livre.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Si la collègue en charge du Salon du Livre veut répondre.

Mme ZINCK – CMD : Merci beaucoup. Merci, M. l'Adjoint. Merci, M. le 1^{er} Adjoint. Le Festival du Livre, oui, dans la mesure où l'on donne de l'ampleur chaque année à ce Salon du Livre. Il aurait d'ailleurs déjà pu avoir l'intitulé « Festival » depuis des années au vu des actions menées en amont du week-end classique au Parc Expo. Cette année, plus que jamais, le salon va prendre une dimension importante avec des dédicaces dans des librairies, avec un spectacle en amont également à la Comédie de l'Est, avec différents projets menés avec les établissements scolaires comme vous le savez, mais cela, c'est depuis des années. Donc, effectivement, la notion de Festival n'est pas abusive, elle aurait déjà pu être mise en œuvre. Elle est faite cette année

au vu du côté important, différents lieux, différents moments autour de ce fameux long week-end. Par ailleurs, le Festival du Livre va rejoindre les festivals colmariens et participer à cette dynamique de tous les festivals qui ont lieu à Colmar.

M. JAEGY : Cette précision de forme étant apportée, bien que la question fût sans rapport direct avec l'approbation des comptes administratifs, M. le Maire, nous vous accueillons à nouveau. Je vous confirme, au nom de tout Conseil Municipal, que chacun des comptes administratifs, tant pour le budget principal que pour les trois budgets annexes ont été approuvés et nous vous donnons décharge pour votre bonne gestion en 2016.

M. le Maire MEYER : Merci beaucoup. Merci pour la confiance. Merci pour votre approbation. Nous passons au point suivant qui porte sur le compte de gestion.

6. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe du Festival du Film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe du Festival de Jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du budget annexe Salon du Livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Rapport d'information sur la dette.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : En l'occurrence, il s'agit de prendre acte de la communication qui est faite.

12. Fonds de soutien à l'investissement public local.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, Colmar Agglomération, VIALIS, le Pôle Habitat Colmar Centre Alsace et la Colmarienne des Eaux pour la fourniture de services de téléphone filaire.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Les Dominicains de Colmar – Approbation de l’avant-projet définitif.

Voir rapport –

M. l’Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Convention d’accueil de collaborateurs bénévoles des centres socioculturels de Colmar.

Voir rapport –

M. l’Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

16. Pilotage du réseau local « Parents 68 » par le centre socioculturel de Colmar.

Voir rapport –

M. l’Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Attribution d’indemnités et de subventions à titre cultuel et culturel pour l’année 2017.

Voir rapport –

Mme l’Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

18. Subvention de fonctionnement 2017 aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

Voir rapport –

Mme l’Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Mesures d'accompagnement en faveur de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'aide aux devoirs – année 2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique – année scolaire 2016/2017 et modification du montant de cette aide financière pour la rentrée scolaire 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

23. Soutien aux échanges scolaire – 3^e tranche.

Voir rapport –

M. l'Adj. GANTER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ERHARD.

Mme ERHARD : J'avais demandé la parole après le point 22. Si vous me l'accordez, je la prends.

M. le Maire MEYER : Mais vous l'avez !

Mme ERHARD : Merci, M. le Maire. Vous m'avez demandé de présenter le guide senior de la Ville de Colmar au Conseil Municipal de ce soir et je le fais avec grand plaisir.

La Municipalité, sur proposition du Conseil des Sages, a souhaité la création d'un guide destiné aux seniors de la Ville de Colmar. Ce guide senior a pour but d'accompagner les personnes âgées dans leur quotidien. Il balaie tous les aspects de la vie. Il est édité à 5 000 exemplaires et sera distribué gratuitement par les membres du Conseil des Sages dans la Salle de Lattre de Tassigny dès demain. Il sera accessible à tous sur le site Internet de la Ville de Colmar et mis à jour régulièrement. Le guide senior s'adresse ainsi à 11 000 personnes âgées de 70 ans et plus, ce qui représente 8 600 foyers, c'est dire la portée de ce guide. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Nous passons à l'approbation du point qui vient d'être présenté. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Par ailleurs, merci pour la communication, Mme ERHARD, concernant ce guide qui sera accessible à partir de demain et distribué par les membres du Conseil des Sages. C'est un travail remarquable qui a été réalisé pendant plus d'un an. Ce n'était pas évident de trouver une telle présentation surtout venant de personnes qui n'étaient pas spécialement aptes ou capables ou formées pour faire de telles rédactions, mais le résultat est vraiment remarquable.

24. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association « Courir Solidaire » dans le cadre de l'organisation de la 3^e édition du Marathon de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

25. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le collège Pffeffel dans le cadre du fonctionnement de la section sportive scolaire de football.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Attribution de subventions de droit commun à trois associations socioéducatives de Colmar.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Rapport pour information – projet de « Palace » ou « Hôtel 5 étoiles à + » à Colmar.

Voir rapport –

M. le Maire Meyer, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Une information préalable qui précède deux rapports qui vous seront présentés par le 1^{er} Adjoint. Lors des élections municipales de 2014, nous avons dans notre projet, la mise en souterrain du stationnement à la Montagne Verte. Pourtant, il fallait d'abord savoir si cela était faisable, d'où les opérations de fouille qui ont été réalisées et qui aujourd'hui, confirment la faisabilité du projet. Néanmoins, le périmètre de sauvegarde du secteur autorisé permet la constructibilité d'une partie, mais d'une petite partie par rapport à la surface totale qui avoisine 1,50 hectare. Dès lors, il aurait été déraisonnable de commencer à aménager le parking souterrain sans se préoccuper des constructions qui peuvent éventuellement compléter l'ouvrage de la Ville de Colmar. Pourtant, il fallait au départ trouver le périmètre exploitable permettant une combinaison de deux projets puisque qui dit construction accessoire relève principalement du domaine ou de l'intervention privée. Le parking relève, c'est sûr, de la collectivité territoriale.

Or, par l'étude qui m'a été confiée par le Pôle Métropolitain, nous avons fait faire une étude pour savoir ce qui est nécessaire en Alsace et plus largement dans le contexte. À travers cette étude pour parfaire l'attractivité de la Ville de Colmar, les atouts portent sur le domaine touristique dans lequel apparaît d'une façon très précise la promotion des spécificités alsaciennes, mais également le besoin d'élargir le temps de séjour des touristes en mutualisant les atouts des trois villes de Colmar, Mulhouse et Strasbourg, mais également la nécessité de proposer un accueil très grand confort qui fait défaut aujourd'hui en Alsace. Dès lors, il n'y avait plus lieu de réfléchir sur la destination du terrain constructible, place de la Montagne Verte, puisque d'entrée, on voyait cette utilisation pour compléter le parking souterrain à travers la construction d'un hôtel de grand confort. En effet, nous devons avant tout privilégier la dimension sociale et touristique puisqu'à la date d'aujourd'hui, nous passons à Colmar, à côté d'une certaine partie de touristes qui vont loger à Bâle ou à Baden-Baden puisque Colmar n'a pas le grand confort souhaité par cette population.

L'étude réalisée fait apparaître un atout exceptionnel pour la Ville de Colmar dans la mesure où pouvait être obtenu l'accord ou le partenariat d'un

investisseur qui serait disposé à se mettre aux côtés de la Ville de Colmar pour construire un hôtel grand confort à côté de la réalisation de la mise en souterrain du parking.

C'est ainsi que les 3A, l'Agence Attractivité Alsace, a prospecté le marché et nous a conseillés de prendre contact avec un investisseur libanais qui cherchait un site en France. Il fallait d'abord gagner sa confiance, puis qu'il soit d'accord pour s'installer à Colmar. Suite aux discussions qui se sont tenues et aux tours de table, il serait disposé à venir à Colmar. Ce projet permettra la construction d'un hôtel très haut de gamme d'une cinquantaine de chambres, hôtel très haut de gamme qui sera complété par une restauration étoilée pour compléter l'accueil hôtelier. En ce qui nous concerne, combiné avec la construction du parking souterrain. Par la même occasion, nous aménagerons la surface en aménagement paysager pour faire voir l'espace de la Montagne Verte d'une autre façon par rapport à la friche d'aujourd'hui. On peut également ajouter que la construction de ce parking souterrain nous permettra de débarrasser des voitures la place de la cathédrale. D'une pierre, nous ferions deux coups : aménagement paysager sur l'espace de la Montagne Verte, dégager les voitures place de la Cathédrale et combiner en même temps avec ce projet d'hôtel de grand confort que nous prévoyons. Nous sommes allés voir sur place pour voir quelle est la crédibilité de cet investisseur. Nous nous sommes déplacés avec les 3A, nous avons pu visiter, l'université construite par Fayçal Omar Karamé qui a également financé un hôpital, nous avons pu voir ce qu'il a réalisé et constater la satisfaction de la population locale. C'est en ce sens qu'il a confirmé son intention de venir à Colmar à travers un courrier reçu le 5 mai dernier, ce n'est donc pas très vieux. Le tour de table a été réalisé avec les 3A qui étaient également présents lors des différents contacts. Je pense que c'est une excellente opération de combiner les deux. La dimension touristique de la Ville de Colmar atteindra une dimension exceptionnelle puisque nous pourrions accueillir une clientèle haut de gamme et permettre en même temps la réalisation d'un projet combiné avec la mise en souterrain d'un parking sur trois niveaux pouvant comprendre entre 700 et 800 places avec les aménagements paysagers.

Guy WAEHREN.

Guy WAEHREN : Je ne partage pas du tout ce point de vue. Je pense que plutôt qu'un palace pour quelques privilégiés venus du bout du monde, il aurait mieux valu, pour l'image de notre cité, ouvrir un havre pour les réfugiés trop nombreux qui fuient les terreurs, les exactions, les guerres et les changements climatiques au péril de leurs vies. On y aurait plus gagné, la solidarité enrichissant plus que l'argent facile, dilapidé en confort superflu, en gaspillages divers générés par ce type d'investissement. Point final.

M. le Maire MEYER : Bien, c'est une façon de voir les choses. Je pense que Colmar apporte déjà sa contribution. Nous avons 32 % de logements sociaux. Annuellement, nous acceptons au moins une cinquantaine de rapprochements familiaux. Donc, je pense que Colmar apporte sa contribution pour l'accueil des populations qui souhaitent s'installer à Colmar.

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. D'abord, je vais commencer par un petit peu d'humour. Lorsque vous êtes revenu du Liban, M. le Maire, certains ont appris par la presse ce que vous êtes allé faire et je vous avais dit : « Si vous venez nous annoncer une bonne nouvelle, moi, je suis preneur », aujourd'hui, j'ai envie de vous dire : « Repartez très vite, M. le Maire ».

Maintenant, un peu plus sérieusement, Guy, l'État a racheté 61 hôtels Formule 1 pour justement loger les réfugiés. Ensuite, je vais passer à cet hôtel qui est véritablement une excellence pour Colmar. Lundi dernier, j'étais en réunion avec le Président National de l'hôtellerie française, effectivement, nous avons parlé également de ce sujet, il m'a dit : « Vous ne savez pas la chance que vous avez parce que les lieux et les pays qui renouvellent leur parc hôtelier et qui tirent vers l'excellence, c'est là que l'on arrive à avoir un tourisme qui dépense et un tourisme qui revient ». Aujourd'hui, la France, et en particulier Colmar et l'Alsace, sont peut-être les premiers receveurs de touristes au monde, mais ce ne sont pas ceux chez qui on dépense le plus. En premier, ce sont les États-Unis, en deuxième l'Espagne, et la France arrive en troisième. Aujourd'hui, avec un équipement de cette envergure, ce n'est pas simplement le tourisme haut de gamme que tu n'aimes pas trop, Guy, ce n'est pas un simple hôtel comme quelqu'un de notre opposition classe cet établissement, c'est simplement un investissement qui va retomber sur le tourisme. Quand on compte que toutes les collectivités ont pris en charge le tourisme, le comprennent et travaillent avec... Le Maire a parlé de l'agence 3A, mais il y a aussi l'Office de Tourisme, l'ADT et j'en passe. Tout le monde fait en sorte que cette véritable économie non délocalisable amène l'excellence. M. le Maire, je peux vous assurer que c'est quelque chose qui ne va pas simplement rayonner au niveau de la place ou de Colmar, tout plein de choses que je pourrais citer pendant une heure, que ramène ce genre d'investissement. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a que 24 hôtels de cette envergure en France. Il faut le savoir. Lorsqu'on a ce genre de clientèle, on sait tout le bien qu'il peut y avoir médiatiquement par ce genre d'établissement. Bravo, M. le Maire, s'il arrive à venir.

M. le Maire MEYER : À la date d'aujourd'hui, il n'y en a pas 24, mais seulement 23. Le colmarien serait le 24^e. La dimension réelle se situe à cette hauteur.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je vais faire comme mes collègues précédemment, j'interviens sur les trois points puisqu'ils sont intimement liés entre eux comme vous le soulignez d'ailleurs dans ce rapport d'information sur ce projet de palace ou d'hôtel 5 étoiles+ qui, s'il doit voir le jour, nous oblige à lancer sans délai la consultation pour la maîtrise d'œuvre, objet du point 28 et la modification du plan de sauvegarde, objet du point 29.

On nous indique que le projet de palace ou d'hôtel 5 étoiles+ nécessite l'élargissement à 1 700 m² d'une parcelle de 540 m² actuellement constructible, soit une surface trois fois supérieure. Nous déplorons encore une fois qu'il n'y ait aucun projet d'ensemble pour le secteur de la Montagne

Verte, qu'il n'y ait eu aucune concertation ni *a fortiori* d'appel à projets pour un aménagement d'ensemble. La restructuration d'un tel espace aurait dû être l'occasion de repenser notre urbanisme et la ville que nous voulons. En réalité, nous sommes devant un projet d'urbanisation d'opportunité au lieu d'un projet de vision globale comme celle que nous avons proposée pour tout le secteur dit de la Montagne Verte dès 2010 sur un tract qui réfléchissait à son aménagement. Nous écrivions dans ce tract notre souhait de donner une place centrale aux transports doux. Aujourd'hui, nous aurons un parking souterrain. Nous proposons la création d'un véritable grand parc de détente avec des espaces de jeux et d'expressions culturelles et artistiques, des scènes ouvertes et des kiosques qui auraient profité à tous les Colmariens. Or, non seulement cette destination est-elle abandonnée, mais en plus, le parc se verra amputé de plus de 1 000 m² puisqu'il les faut pour la construction de l'hôtel qui en sera le premier bénéficiaire. En effet, le terme de palace pourra être obtenu en partie grâce à la présence de ce parc paysager, ce sont les règles pour cette dénomination et en partie du fait de son installation dans un site patrimonial remarquable. Par ailleurs, des places lui seront réservées dans le nouveau parking souterrain. Lorsqu'on demande combien et à quel prix, on nous répond qu'il est trop tôt pour le dire alors qu'on sait déjà qu'il devrait créer une cinquantaine d'emplois et que l'exploitant du restaurant qui l'accompagne est quasiment déjà derrière les fourneaux.

Une chose est sûre, les bénéfices privés importants seront possibles en grande partie grâce à un investissement public élevé qui ne profitera pas à tous les Colmariens.

Par ailleurs, même s'il s'agit d'un projet apporté clé en main par l'Agence Alsacienne d'Attractivité, il nous semble qu'une étude d'impact de la présence d'un palace ou hôtel 5 étoiles+ devrait absolument être commandée par la Ville avant de modifier le site patrimonial remarquable. Il nous semblerait normal en effet que soient évalués les risques d'augmentation du prix des logements et de l'abandon du centre-ville par les Colmariens au profit de locations de vacances, quelles que soient leur nature ou encore les répercussions possibles sur le commerce du centre-ville. En effet, les clients « de luxe » dans un palace auront sans doute envie de magasins de luxe. Le risque est donc que les prix des pas-de-porte et de location des boutiques en centre-ville deviennent encore plus prohibitifs qu'ils ne le sont déjà et lorsqu'elles trouveront preneurs, qu'elles proposent de très belles choses, sans doute, mais qui pourraient ne plus répondre du tout aux besoins de tous les jours des Colmariens, qui pourraient encore davantage qu'aujourd'hui se détourner des commerces du centre-ville.

Pour terminer, il y a la procédure de modification du site patrimonial remarquable que nécessite ce projet. Selon l'expression que vous affectionnez, M. le Maire, *doppelt genäht*, cousu deux fois tient mieux. Or, vous avez déjà dû découdre une première fois pour inscrire la tour d'accès du Pôle Média-Culture Edmond Gerrer dans le secteur sauvegardé. Aujourd'hui, il faut de nouveau procéder à des reprises. La pièce tiendra-t-elle ?

Je conclus en répétant qu'une vision et un projet d'ensemble auraient été préférables à cette adaptation, à ce que l'on peut considérer comme une opportunité, mais qui peut être également être une menace pour le commerce de centre-ville et la qualité de vie des Colmariens. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je ne sais pas s'il faut appeler cela un palace, un hôtel 5 étoiles+ ou un hôtel grand confort, je ne maîtrise pas suffisamment les subtilités des différences de ces appellations, ne fréquentant de toute façon pas ce genre d'établissement, comme la majorité d'entre nous.

Après, il y a sans doute un apport économique que vous soulevez par rapport à l'installation de cet hôtel à cet endroit-là. Je me pose la question de l'emplacement. Ce n'est pas forcément le plus joli et pour cause, c'est un parking actuellement. J'imagine que les chambres d'hôtel donneront sur le gymnase. Pour un palace, je me pose des questions. Si j'avais les moyens, je ne suis pas certain d'avoir envie d'avoir cette vue en payant très cher une chambre.

Ensuite, on nous dit – et c'est annoncé depuis longtemps – qu'il y aurait un groupe de travail issu du Conseil Municipal et de la Commission urbanisme sur l'aménagement de cette place. Est-ce que l'investisseur libanais ou ses représentants locaux participeront à cette commission de travail ? J'imagine qu'en investissant je ne sais combien d'euros dans cet hôtel grand confort ils ont envie de le rentabiliser et pour cela, il faut que l'environnement soit agréable et donne envie de venir à des touristes fortunés. Encore une fois, ce n'est pas la façade du gymnase de la Montagne Verte ni la tour du Pôle Média-Culturel qui vont donner envie de venir aux touristes. Il va falloir faire un aménagement à la taille de cet hôtel. J'imagine aussi que c'est peut-être un investissement plus important que ce qui était prévu dès le départ. Donc on intervient, en tout cas la collectivité, aussi pour l'attractivité de cet hôtel ce qui me gêne un petit peu.

Ensuite, on fait un parking souterrain, donc il y aura deux silos l'un en face de l'autre, rue Saint-Josse et place de la Montagne Verte alors que le PDU, on l'oublie sans doute, estimait déjà en son temps qu'il y avait suffisamment de places de parking à Colmar. Donc, on rajoute toujours encore et c'est d'ailleurs le principal investissement que vous faites, M. le Maire, ce sont les silos, les parkings à voitures depuis que vous êtes élu.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Puisque j'ai le droit deux fois à la parole sur le sujet, je prends la deuxième fois parce que je viens d'entendre quelque chose qui me fait littéralement bondir. Lorsqu'on parle de défense du commerce colmarien du centre-ville et qu'une grande surface périphérique crée 5 000 m² de commerces supplémentaires, je crois que là-dessus, on peut un tout petit peu dire ce que vous avez distribué, et que tout le monde a sans avoir à dire quoi que ce soit.

Ensuite, je tiens quand même à préciser quelque chose sur l'hôtellerie de haut de gamme. On ne peut pas faire du social si on ne fait pas de l'économie avant. Je ne sais pas combien de fois j'ai répété cette phrase dans cette enceinte. Je le répéteraï encore une fois aujourd'hui, M. le Maire, parce qu'il est hors de question de faire des procès d'intention sur des projets qui sont tellement bons, tellement excellents. Bien sûr que chacun peut avoir un avis différent, mais celui-là, faire un procès d'intention là-dessus, je ne comprends vraiment pas.

Ensuite, pour avoir le droit à un palace, comprenez bien qu'il faut au moins obligatoirement un chef étoilé pour avoir la dénomination. Lorsqu'on sait ce que génère un restaurant étoilé comme venues de clients internationaux, surtout celui auquel je pense, s'il est destinataire de cette exploitation, c'est quelque chose que l'on ne peut pas mesurer. Ce n'est pas 50 emplois que cela va créer, mais pratiquement le triple ou le quadruple. C'est carrément le quintuple parce qu'il y a toutes les retombées qui vont avec ce genre d'établissement.

M. le Maire MEYER : J'entends, j'écoute ce tour de table. Cela m'amuse un petit peu puisque nous en avons parlé lundi dernier. Pas une seule question, pas une seule observation et aujourd'hui, on vient avec toute une litanie de considérations qui n'ont rien à voir avec le sujet.

Tout simplement, vous ne devez pas oublier que nous réalisons les projets pour lesquels la population nous a fait confiance. La mise en souterrain ou la construction d'un parking à la Montagne Verte était dans notre projet. Nous restons donc fidèles par rapport au chèque qui nous a été signé par les Colmariens à travers les élections de 2014.

Au-delà de cela, dire que la population, les commerçants colmariens vont en souffrir, je pense que c'est juste le contraire parce que ce sera une population supplémentaire qui sera à Colmar et fréquentera aussi les petits commerces comme cela se fait dans d'autres villes. À Colmar, nous souffrons encore de l'absence de quelques marques de prestige. Si en même temps, cet hôtel de grand confort devait nous permettre d'installer à Colmar au centre-ville ces enseignes qui nous font défaut, ce serait une solution gagnant/gagnant pour tout le monde, y compris pour les petits commerçants.

Je reviens à la page qui nous a été consacrée par la revue des Maires de France, cherchez-moi une ville qui peut faire valoir un tel diagnostic. Vous ne pouvez donc pas prétendre ou certifier que nous faisons reculer Colmar. Au contraire, nous faisons avancer la Ville de Colmar dans toutes les dimensions en profitant en plus du périmètre touristique par rapport à la population que nous accueillons depuis maintenant plus de 20 ans. Et puisque les nouveaux touristes viennent des pays lointains, c'est une population nouvelle pour laquelle nous n'avons pas forcément de quoi les héberger, raison pour laquelle – je me répète – ils vont à Bâle ou à Baden-Baden. Le fait de pouvoir installer à Colmar un site grand hôtel avec un point de restauration de la même gamme, je pars du principe que cela ne peut qu'être un côté positif.

Vous vous plaignez également que l'on fasse appel un privé, mais c'est tout à fait normal puisque nous nous sommes engagés à construire ce parking. Mieux vaut donc utiliser tout de suite la constructibilité de ce qui est faisable pour initier un projet d'ensemble qui mettra Colmar dans une autre dimension par rapport à ce que nous sommes aujourd'hui, surtout à hauteur de cette dimension touristique que nous voulons mettre en route à travers ce projet.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Je tiens à préciser deux ou trois petites choses. D'abord, le point dont nous discutons a été déposé sur table lundi dernier, donc évidemment, nous ne pouvions pas en discuter puisque nous en avons pris à peine connaissance ce jour-là.

Deuxièmement, il n'était pas dans votre projet validé par les Colmariens d'augmenter de 1 200 m² la surface constructible dans le secteur sauvegardé, que je sache ou alors, j'ai loupé quelque chose.

Enfin, je n'ai tiré aucune conclusion sur les répercussions de l'arrivée de cet hôtel. Je vous ai dit que des questions se posaient et ai demandé que l'on prévoie une étude d'impact, ce qui me semble un minimum dans des projets de cette envergure. Merci.

M. le Maire MEYER : Je rebondis. Les 4 000 m² supplémentaires de Cora ne figureraient pas non plus dans notre projet.

Mme VALENTIN : Il y a une CDAC, M. le Maire, vous ne détenez pas toutes les clés.

M. le Maire MEYER : Non. Ce n'est pas engagé non plus.

Mme VALENTIN : Cela ne concerne pas du tout Colmar.

M. le Maire MEYER : Mais, si ! Le Maire de Colmar devait donner son avis.

Mme VALENTIN : Mais vous l'avez certainement donné de manière négative, cela vous regarde.

M. le Maire MEYER : Bien, nous étions en rapport d'information, M. le 1^{er} Adjoint, vous avez la parole pour la présentation du point 28.

28. Aménagement de l'espace de la Montagne Verte, construction d'un parc de stationnement souterrain, lancement du concours de la maîtrise d'œuvre et modalités de la concertation.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Très vite pour déplorer que vous parliez de poumon vert à tort et à travers, je trouve que c'est un peu excessif. Poumon vert à la Montagne Verte, poumon vert à la Place du 2 février. Pour moi, le seul

poumon vert à Colmar était le Neuland avant qu'il ne soit complètement perturbé par l'autoroute depuis 1995. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Pour moi, avoir des espaces verts à la place des voitures, c'est une respiration verte.

M. WAEHREN : Ce n'est pas un poumon.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Même si tu as une chemise verte.

M. WAEHREN : Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Je voulais compléter un petit peu ce point aussi par rapport à la Place du 2 février, par exemple, on avait réfléchi sur l'aménagement. On nous avait dit qu'il y avait un parking en dessous et qu'on ne pouvait pas la verdir parce qu'il n'y avait pas la place pour les arbres de faire des racines et de tenir. La Place du Champ-de-Mars, c'est la même chose. Des arbres sont tombés lors d'une dernière tempête parce qu'effectivement, il y a un parking en dessous, il n'y a pas de place pour les arbres. Si vous voulez verdir sérieusement la Place de la Montagne Verte, ce qui serait bien, je n'ai aucune connaissance technique sur ce sujet, mais ne faudrait-il pas adapter la construction du parking à ce qu'on voudrait faire en surface ? Si on fait un parking basique comme on l'a déjà fait jusqu'à présent, on ne pourra pas mettre d'arbres en surface et on ne pourra pas verdir, ou alors de la pelouse en plastique, etc. J'exagère, mais c'est cela.

M. le 1er Adj. HEMEDINGER : Pour la Place du 2 février, le parking a été construit en 1972-1973. En refaisant la place 40 ans après, c'est sûr que l'on a été obligé de tenir compte de l'existant.

Pour la Place Rapp, elle a été conçue dès le départ comme une place d'armes, donc les travaux de parking et dalles ont été configurés en fonction de cela. Là, on a la chance d'avoir un projet conjoint. Le parking n'existe pas, on va le créer. L'espace vert n'existe pas, on va le créer. Donc, bien entendu, ce sera le travail de ceux qui vont répondre à notre appel à projets de faire en sorte qu'on puisse le plus possible végétaliser la place.

M. le Maire MEYER : J'ajouterais même qu'à travers ce projet, nous allons éliminer la dernière friche du centre-ville. A ce jour, cet emplacement est une friche avec les quelque 300 voitures qui y sont pêle-mêle, ce n'est pas beau à voir. Si vous aviez patienté un petit peu, Mme VALENTIN, vous auriez éventuellement pu sortir moins de contradictions qui ne sont pas en rapport avec la situation, parce que vous avez répété une somme de mini-bêtises qui n'ont aucun rapport avec le projet. Le rapport que vous avez sous la main énumère tout ce qu'on a fait et chaque fois, nous devons défendre devant vous ce qui était réalisé puisque rarement, vous étiez d'accord avec ce que nous avons proposé. Et vous vous rendez compte aujourd'hui que, globalement, c'est la dernière tranche qu'il y a lieu de réaliser. Nous allons la faire à travers ce projet.

Puis-je faire voter sur ce rapport ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Vous ne votez pas au bout là ?

Mme VALENTIN : J'ai voté pour, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Vous avez voté pour ?

Mme VALENTIN : (intervention inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : Non, j'ai seulement mis le doigt sur les propos que vous avez tenus qui ne sont pas en phase avec le projet.

Mme VALENTIN : (intervention inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : OK. C'est toujours votre avis, mais ce n'est pas le mien, mais nous sommes en république. Tout à l'heure, vous parliez de ceux qui sont « En Marche ». A Colmar, on marche aussi, mais sans faire partie de ceux qui sont « En Marche ».

29. Montagne Verte – lancement de la procédure de modification du Site Patrimonial Remarquable.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Avouez quand même que nous ne pouvions pas mieux faire puisque nous associons toutes les représentations de notre assemblée dans ces commissions. Vous nous critiquez toujours en disant que nous faisons ce que nous avons envie de faire, il n'empêche que nous nous entourons quand même de la présence de tous les collègues pour être le plus consensuels possible. Cela vous fait sourire, mais cela me fait aussi plaisir. La parole n'est pas demandée. Je fais voter le projet. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Voyez-vous, on arrive toujours à une unicité de vues, même si au départ on a un avis différent. Vous pouvez continuer, M. le 1^{er} Adjoint.

30. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : Il s'agit de prendre acte de cette communication.

31. Modernisation de 10 caméras de vidéoprotection d'espaces publics urbains dans le centre-ville de Colmar – acquisition de 2 caméras de vidéoprotection mobiles.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

32. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

33. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des Colmariens en quête d'emploi âgés de 23 ans révolus.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

34. Convention d'affermage avec la Société Colmarienne de Chauffage Urbain – conclusion d'un avenant n° 7.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est pour être dans les clous. Puisque l'appel d'offres a pris quelque retard. Certains sont administrateurs à la SCCU, je les invite à quitter la salle, le Maire compris. Le 1^{er} Adjoint va soumettre le rapport aux voix.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : En l'absence du Maire et des collègues administrateurs de la SCCU, je sou mets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé à l'unanimité. Merci. Les collègues peuvent revenir tranquillement.

M. le Maire MEYER : Nous passons au point suivant.

35. Recrutement contractuel d'un chargé de mission commerces de centre-ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je suis très loquace, ce soir, M. le Maire. Il est évident qu'avec ce qu'on a reçu, et je remontre encore ce dossier, c'est

tout à fait impeccable, c'est exactement ce qu'on demande de faire. C'est simplement que la Ville s'implique un peu plus dans la réindemnisation des commerces vacants. Donc là, je trouve que c'est vraiment une excellente initiative de faire en sorte que ce contractuel que nous allons prendre en charge puisse répondre aux nombreuses questions pour lesquelles les commerçants ou les artisans ne savent pas à qui s'adresser. C'est très, très bien, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Oui, cela vous arrive aussi d'enfoncer des portes ouvertes ! Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Bien que nous ayons quelques difficultés, M. RENIS, pour tomber sur la personne idoine. Nous sommes déjà passés par deux consultations qui n'étaient pas positives.

36. Vacances pour le recensement des logements.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

37. Convention de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) entre la Ville de Colmar et la société VIALIS.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

38. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

39. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au 1^{er} janvier 2018.

Voir rapport –

M. REMOND - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

40. Réalisation d'une terrasse sur la Lauch au marché couvert.

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

41. Extension du stationnement payant et modification du programme d'investissement.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Au risque de dire encore des mini-bêtises ou des grosses conneries, c'est selon...

M. le Maire MEYER : Non. Je n'ai pas dit « grosses conneries ».

Mme VALENTIN : Non, mais vous l'avez pensé tellement fort.

M. le Maire MEYER : J'ai parlé « de mini bêtises ».

Mme VALENTIN : Alors, déjà une question. Pour les 40 places de la rampe nord-est du pont SNCF, peut-on nous garantir qu'elles ne passeront pas en stationnement payant avant l'ouverture du parking Gare Bleylé ? Pour être plus claire, peut-on prendre l'engagement que si l'ouverture du dudit parking était différée au-delà de la fin de l'année, ce qu'on ne souhaite pas, bien sûr, on repousserait le passage en zone payante après le 1^{er} janvier parce que c'est relativement corrélé ? C'est une question, vous pouvez répondre oui ou non.

Plus globalement, sur l'ensemble de l'extension proposée, à terme, cette décision ajoutée à d'autres orientations politiques comme celle de miser sur le tout tourisme – souffrez que je ne sois toujours pas d'accord –, aura, à notre avis, des conséquences sur les décisions d'acheter en ville et même de vivre à Colmar. En effet, elle impactera tous les habitants, mais aussi tout le commerce de centre-ville et ne me répétez pas qu'on augmente des galeries à l'extérieur, cela n'a rien à voir.

Nous déplorons une couverture progressive de la Ville par du parking tout-payant sans qu'on ait en parallèle une réflexion sur le développement des transports en commun, tant en lignes qu'en cadencement, qui pourraient permettre d'abandonner la voiture, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Enfin, vous avancez le fait que cela évitera les voitures ventouses. Or, le stationnement avec disque non payant a le même effet de rotation sans venir grever le budget des personnes qui veulent faire leurs courses en ville. Nous voterons donc contre ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint.

M. l'Adj. SISSLER : Pour la corrélation entre le parking Bleylé qui va être ouvert pour les marchés de Noël, donc ce sera sans doute avant décembre et là, c'est au 1^{er} janvier 2018, donc *a priori*, c'est pour une certaine cohérence, uniformisation du stationnement payant. Un exemple : un côté de la rue de Turenne est payant, l'autre pas. Il importe donc d'uniformiser.

Ensuite, je dirais que pour les commerçants, le fait d'avoir une rotation payante profite aux commerces. Sinon, vous avez, comme vous l'avez dit, d'ailleurs justement, des voitures ventouses toute la journée. Il y a des stationnements payants, il y a des parkings du côté de la Place Lacarre, derrière, le parking derrière la Manu est gratuit, le parking Rapp, ex-caserne Rapp est gratuit et profite à tous les usagers du train. Il y a quand même des zones gratuites. Tout n'est pas payant. En plus, il y a des parkings souterrains payants.

M. le Maire MEYER : Il y a aussi une question de logique.

M. l'Adj. SISSLER : Absolument.

M. le Maire MEYER : Il y a deux ans, nous avions la rue de Reims. Le stationnement était payant ailleurs, mais pas rue de Reims. Cela n'a posé aucun problème. La rue de la Marne, c'était pareil. D'un côté, c'était payant et pas de l'autre. Il faut qu'on ait le même régime. Je prends la Place Haslinger, c'est payant partout, sauf cette place. Je prends la rue du lycée, à côté c'est payant, pas la rue du lycée. Je prends la rue Turenne, d'un côté, c'est payant, de l'autre côté, ce n'est pas payant. Je prends la rue du Manège, c'est pareil. Il faut qu'il y ait un régime uniforme, au moins dans le même périmètre. C'est la logique. Alors que par contre, pour la première question posée, le parking Bleylé est appelé à ouvrir mi novembre ou fin novembre, selon moi, il n'y aura pas de problème pour rendre applicable ce stationnement à partir du 1^{er} janvier 2018.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec deux oppositions.

42. Transfert du marché Ouest du parking de l'ancien supermarché Match vers la voie nord de l'avenue de l'Europe, tronçon compris entre les ronds-points de l'avenue de Paris et de la rue d'Amsterdam.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

43. Avenant à la convention d'entretien des espaces extérieurs et de l'éclairage public de la Cour d'Appel.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

44. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

45. Avis relatif à la demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées société Ricoh France SAS à Wettolsheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN.

M. WAEHREN : Effectivement, comme le dit l'Adjoint, un point positif puisque la société Ricoh commence à prendre en compte, d'après ce rapport, la collecte et le tri des déchets d'équipements électriques et électroniques. Ils semblent donc se mettre sur la voie du développement durable avec la remise à neuf d'appareils d'impression. Point négatif, il restera quantité d'éléments non recyclables – c'est le rapport qui le dit, ce n'est pas moi – dans les équipements reçus sur le site ce qui, à notre avis, constitue un retard considérable dans l'éco-conception de ces produits sans oublier 50 tonnes d'eau de process en plus générées par ces transformations. Merci.

M. le Maire MEYER : Vous avez quand même remarqué qu'il a cherché à équilibrer l'inconvénient par rapport à l'avantage.

M. WAEHREN : C'est ce que j'ai appris chez vous.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

46. Transaction immobilière – revente de l'ancien local Match 21 avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est également le résultat d'une négociation équilibrée entre le repreneur et la Ville de Colmar puisqu'au final, c'est une solution gagnant/gagnant pour les deux parties.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

À titre indicatif, le Préfet vient de me notifier la Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition du parking, mais espérons qu'on va arriver à finaliser à l'amiable, ce que je souhaite au regard des propositions qui ont été les nôtres vis-à-vis des copropriétaires de la galerie.

Je n'ai pas été saisi de points divers. Néanmoins, deux choses. Je crois que c'est la première fois que cela m'arrive en 22 ans, que le compte administratif soit approuvé unanimement. Merci pour la confiance. C'est la première fois que cela m'arrive. Cela me marque. Peut-être vous n'avez pas tous apprécié mes explications, il n'empêche qu'au final, vous m'avez accordé votre confiance pour l'approbation des comptes.

Deuxièmement, je dois dire et je le regrette, que c'est la dernière réunion du Conseil Municipal à laquelle assiste M. PINCET. Il est aspiré par les sphères parisiennes, pas directement par Paris, mais par la région parisienne pour occuper un poste hiérarchiquement supérieur. En votre nom et en mon nom personnel, je le remercie pour la contribution qui fût la sienne pendant trois ans à Colmar où il a apporté le meilleur de lui-même pour renforcer la dynamique colmarienne et pour être le chef de l'administration municipale et de Colmar Agglomération. Je le remercie pour tout cela et en votre nom et en mon nom personnel. Que les vents lui soient favorables dans sa nouvelle affectation. (*applaudissements*)

Tout est dit, on peut aller s'offrir un petit verre. La séance est levée. Bonnes vacances à tous.

FIN DE LA SEANCE : 21 HEURES 20